

VADE-MECUM D'UNE BONNE RENTRÉE À DESTINATION DES PARENTS D'ÉLÈVES RENTRÉE 2019

RELATIONS FAMILLE-COLLÈGE

La collaboration entre la famille et l'école est absolument indispensable. À cette fin, de nombreuses réunions seront organisées dans le courant de l'année scolaire. Nous vous invitons à y participer ou, en cas d'impossibilité, à rencontrer le professeur principal.

Dans le cas de difficultés particulières, n'hésitez pas à prendre contact avec la personne ou le service intéressé : soit le Professeur concerné, le Professeur principal, le Principal ou son Adjoint, le Conseiller Principal d'Éducation (CPE), le Gestionnaire, la Conseillère d'Orientation Psychologue, le secrétariat, l'Assistante Sociale, le Médecin scolaire ou l'Infirmière. Depuis la rentrée 2017, la diffusion des informations et autres documents s'effectuera essentiellement **par voie numérique**. Les parents qui ne disposent pas d'un téléphone portable ou d'un poste informatique avec accès à internet, pourront accéder à un poste informatique de l'établissement.

SITE INTERNET DU COLLÈGE

Les parents ont la possibilité de consulter, sur le site internet du collège, les notes, bulletins, absences et sanctions de leur enfant. Un identifiant et un mot de passe seront transmis à chaque parent en début d'année. Le site internet est un des moyens de communication qui permet de renforcer la relation famille-collège. Le site est consultable à cette adresse : <http://www.collegekarr.fr/>

VIE SCOLAIRE

En cours d'année, tout changement de régime de sortie ou modification d'autorisation de sortie doit être transmis par écrit au CPE, M. ASNARD.

Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone auprès de la vie scolaire au 04.98.11.39.10.

À son retour au collège, l'élève devra présenter un justificatif écrit de son absence à la vie scolaire afin d'être autorisé à reprendre les cours. Des billets sont réservés à cet effet dans le carnet de liaison.

Il est impératif que chaque parent consulte régulièrement le carnet de liaison de son enfant afin de prendre connaissance d'éventuelles observations sur son comportement et d'informations sur la vie du collège.

MANUELS ET FOURNITURES

Les manuels scolaires seront fournis par l'établissement dès la rentrée. Toute perte ou dégradation fera l'objet de réparations financières. **La liste des fournitures à acheter par les familles a été jointe au dossier d'inscription.**

ASSURANCE SCOLAIRE

Elle n'est pas obligatoire mais il est conseillé aux parents d'assurer leurs enfants soit par l'intermédiaire des Associations de Parents d'élèves, soit à toute autre compagnie privée.

FONDS SOCIAUX

Des aides peuvent être accordées, renseignez vous auprès de l'Assistante Sociale et du secrétariat de gestion.

BOURSE DE COLLÈGE

Une demande devra être réalisée directement en ligne <https://teleservices.ac-nice.fr/ts> par les parents en se connectant à scolarité services. A ce jour les dates d'ouverture du serveur ne sont pas encore connues, à titre d'information, le serveur était ouvert du 3 septembre au 18 octobre 2018 l'an dernier. Vous pourrez vous connecter grâce aux identifiants et mots de passe (ATEN) transmis par le collège en début d'année scolaire. Attention, il ne faut pas confondre les identifiants Pronote utilisés pour le suivi de votre enfant avec ces identifiants ATEN qui vous serviront à accéder aux téléservices du Ministère de l'Éducation Nationale. Dans tous les cas, ces identifiants sont à garder précieusement.

CERTIFICAT DE SCOLARITE

Le certificat de scolarité de votre enfant sera disponible quelques jours après la rentrée dans votre onglet informations personnelles/ documents à télécharger sur Pronote.

Vous pouvez l'imprimer en plusieurs exemplaires et sera disponible à cet emplacement tout au long de l'année scolaire.

F.S.E. (Foyer Socio-éducatif)

En adhérant au Foyer Socio-Educatif du collège (adhésion non obligatoire d'un montant de 10€ l'année dernière), votre enfant a accès à certaines activités qui se déroulent pendant la pause méridienne. De plus, vous devenez acteur en vous faisant élire au bureau pour participer aux actions prises ensemble pour l'achat de matériel, organiser des rencontres avec des auteurs, des comédiens, des sorties hors temps scolaire.

DEMI-PENSION (extrait du règlement de la ½ pension disponible sur le site internet du collège et affiché à l'entrée du restaurant scolaire)

La demi-pension est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis. **Elle ne fonctionne pas les mercredis.** Un forfait 4 jours est proposé aux élèves demi-pensionnaires. Il est toutefois possible pour les élèves externes de manger au ticket, **exceptionnellement**, en s'adressant à 10h00 au service de gestion. Ce service est proposé aux élèves externes participant à des activités pédagogiques par exemple EPS... Si l'élève est inscrit au forfait, sa présence est obligatoire et fait l'objet d'un contrôle. En cas de manquement grave au règlement intérieur, une exclusion temporaire de la ½ pension peut être prononcée. Aucune démission ne peut être acceptée durant le trimestre (sauf cas exceptionnel). **L'inscription s'effectue en début d'année en renseignant la fiche jointe au dossier d'inscription (ne pas oublier le RIB).**

ASSOCIATION SPORTIVE

Les parents peuvent inscrire leur enfant à l'Association Sportive dont les activités se déroulent le **mercredi après-midi** et sont encadrées par les professeurs d'EPS du collège. L'inscription se fera dans les jours qui suivent la rentrée scolaire directement auprès des professeurs (le montant de l'adhésion était de 35 € l'année dernière). A titre indicatif, les activités suivantes avaient été proposées aux élèves : Basket – Handball – Golf – Badminton - Tennis de table – Athlétisme – VTT. Les fiches de demande d'inscription seront remises aux élèves directement par leur professeur d'EPS lors de la première semaine de septembre.

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents intéressés peuvent se rapprocher du G.F.P.E. (Groupement fédérateur des parents d'élèves) en écrivant à l'adresse suivante : gfpkarr@gmail.com.

Si des parents souhaitent constituer une liste, ils devront le faire savoir auprès du Chef d'Établissement **avant le 06 septembre 2019**. Une réunion préalable aux élections en présence d'un représentant de chacune des listes en cours de constitution sera prévue le **mardi 10 septembre 2019 à 17h05**.

REGLEMENT INTERIEUR

Le collège Alphonse Karr de Saint Raphaël est un E.P.L.E. (établissement public local d'enseignement) : c'est un lieu d'Éducation et de Formation régi par des textes législatifs et réglementaires regroupés au sein du code de l'éducation. L'inscription au Collège vaut obligatoirement adhésion à ce règlement et engagement à le respecter de la part de l'élève et de sa famille. Le jour de la rentrée, il est lu et commenté par les professeurs principaux. Il est affiché à l'entrée de l'établissement et figure sur le site internet du collège à l'adresse <https://www.collegekarr.fr/>.

ACCUEIL DES ÉLÈVES DE 6^{ÈME}

La communauté éducative apporte un soin particulier à l'accueil des élèves de 6^{ème}. Celui-ci s'effectuera **le lundi 2 septembre 2019 de 8h00 à 12h00**. Les élèves demi-pensionnaires pourront déjeuner à la demi-pension et seront libérés à partir de 13h45. Les parents sont autorisés à accompagner leur enfant jusqu'à son entrée en classe. L'appel sera effectué par M. le Principal dans la cour du collège. **L'équipe de direction recevra les parents des élèves de 6^{ème} le lundi 2 septembre 2019 de 8h45 à 10h00 à l'auditorium afin de répondre aux questions diverses.** Ils reprendront **mercredi 4 septembre** en fonction des emplois du temps.

Les parents des élèves de 6^{ème} pourront rencontrer le professeur principal de la classe de leur enfant le **jeudi 5 septembre 2019 à partir de 17h05**.

ACCUEIL DES ÉLÈVES DE 5^{ÈME} 4^{ÈME} 3^{ÈME}

La rentrée des élèves s'effectue selon le calendrier suivant :

- **Élèves de 5ème : lundi 2 septembre 2019 de 14h00 à 16h30,**
- **Élèves de 4ème : mardi 3 septembre 2019 de 9h30 à 12h00,**
- **Élèves de 3ème : mardi 3 septembre 2019 de 13h30 à 16h00.**

Les cours et la demi-pension débiteront **jeudi 5 septembre 2019** en fonction des emplois du temps distribués aux élèves le jour de la rentrée.



Le Principal
F. Escallier-Duront